

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2019

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2019

SOMMAIRE

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Résultats 1

Évolution de l'actif net 2

Bilan 3

Flux de trésorerie 4

Notes complémentaires 5 - 11

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la **FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

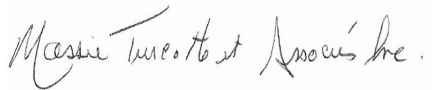
Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC** au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Observations

Sans pour autant modifier notre conclusion, nous attirons l'attention du lecteur sur la note 11 des états financiers qui décrit la situation dans le contexte de la pandémie mondiale de la COVID-19 déclarée par l'Organisation mondiale de la santé.



Marie Turcotte Associée Inc.

1

Brossard
Le 7 avril 2020

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A103635

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

1

	2019 \$	2018 \$
PRODUITS		
Cotisations	223 434	208 821
Communications et évènements	129 123	134 249
Revenus de diverses activités	14 103	10 749
Cotisations - Fonds d'indemnisation	11 100	10 610
Revenus d'intérêts et ristournes	8 551	3 826
	<u>386 311</u>	<u>368 255</u>
CHARGES		
Communications - relations avec les membres	152 277	169 082
Permanence	146 717	146 206
Gouvernance	39 892	24 506
Frais administratifs	10 997	6 347
Honoraires professionnels	7 750	7 976
Frais informatiques	4 225	5 802
Comités et projets	1 141	16 141
Frais financiers	13 662	10 650
Amortissement de l'immobilisation incorporelle	6 774	10 012
Amortissements des immobilisations corporelles	380	759
	<u>383 815</u>	<u>397 481</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>2 496</u>	<u>(29 226)</u>

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

2

				2019	2018
	Fonds d'indemni- sation \$	Investi en immobili- sations \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	36 580	10 812	215 892	263 284	292 510
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	11 100	(7 154)	(1 450)	2 496	(29 226)
ACQUISITION D'IMMOBILISATION INCORPORELLE	-	5 850	(5 850)	-	-
SOLDE À LA FIN	47 680	9 508	208 592	265 780	263 284

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

BILAN

31 DÉCEMBRE 2019

3

	2019 \$	2018 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	193 954	169 235
Dépôts à terme (note 3)	101 758	53 726
Débiteurs (note 4)	6 133	1 397
Frais payés d'avance	912	7 909
	<u>302 757</u>	<u>232 267</u>
DÉPÔTS À TERME (note 5)	54 532	100 750
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	-	380
IMMOBILISATION INCORPORELLE (note 7)	13 658	10 432
	<u>68 190</u>	<u>111 562</u>
	<u>370 947</u>	<u>343 829</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	24 601	18 225
Produits perçus d'avance	80 566	62 320
	<u>105 167</u>	<u>80 545</u>
ACTIF NET		
FONDS D'INDEMNISATION	47 680	36 580
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	9 508	10 812
NON AFFECTÉ	208 592	215 892
	<u>265 780</u>	<u>263 284</u>
	<u>370 947</u>	<u>343 829</u>

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019****4**

	2019 \$	2018 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 496	(29 226)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement de l'immobilisation incorporelle	6 774	10 013
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>380</u>	<u>759</u>
	9 650	(18 454)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 13)	<u>22 733</u>	<u>14 602</u>
	<u>32 383</u>	<u>(3 852)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à terme	(1 814)	(1 282)
Acquisition d'immobilisation incorporelle	<u>(5 850)</u>	<u>-</u>
	<u>(7 664)</u>	<u>(1 282)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	24 719	(5 134)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>169 235</u>	<u>174 369</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>193 954</u>	<u>169 235</u>

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'acquisition d'immobilisation incorporelle au montant de 4 150 \$ présentée dans les fournisseurs au 31 décembre 2019.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Fédération a été constituée en vertu de la Partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec » le 22 juin 1988. Elle est enregistrée à titre d'organisme sans but lucratif et est exemptée d'impôts. La fédération professionnelle a pour objectif de protéger le public pour les services en activités physiques. Elle contribue au maintien et à l'amélioration de la santé des Québécois et des Québécoises par le biais d'une intervention professionnelle personnalisée et sécuritaire de ses membres en activités physiques et sportives.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur la durée de vie utile de l'immobilisation incorporelle. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

CONSTATATIONS DES PRODUITS

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux congrès sont constatés à titre de produits lorsque les congrès ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont reçues par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs à l'exception des taxes sur les transactions commerciales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs à l'exception des charges sociales.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fédération détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fédération comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le matériel informatique est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**IMMOBILISATION INCORPORELLE**

Le Site Web est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations et l'immobilisation incorporelle sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. DÉPÔTS À TERME

	2019	2018
	\$	\$
Dépôt à terme, portant intérêts à 1,50 % et échéant en octobre 2020	101 758	-
Dépôt à terme, portant intérêts à 1,50 %, renouvelé au cours de l'exercice	-	53 726
	<u>101 758</u>	<u>53 726</u>

4. DÉBITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Clients	4 544	-
Taxes sur transactions commerciales	1 275	1 111
Intérêts	314	286
	<u>6 133</u>	<u>1 397</u>

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2019

8

5. DÉPÔTS À TERME

	2019 \$	2018 \$
Dépôt à terme, portant intérêts à 1 % et échéant en novembre 2022	54 532	-
Dépôt à terme, portant intérêts à 1 % et échéant en octobre 2020	-	100 750
	<u>54 532</u>	<u>100 750</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Matériel informatique	<u>2 278</u>	<u>2 278</u>	<u>-</u>
			<u>380</u>

7. IMMOBILISATION INCORPORELLE

	2019		2018
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Site Web	<u>70 710</u>	<u>57 052</u>	<u>13 658</u>
			<u>10 432</u>

8. CRÉDITEURS

	2019 \$	2018 \$
Fournisseurs	6 273	3 314
Salaires et vacances	15 708	13 909
Frais cours	1 350	-
Charges sociales	1 270	1 002
	<u>24 601</u>	<u>18 225</u>

9. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

La Fédération a conclu une entente avec « Le Département de Kinésiologie de l'Université de Montréal » en janvier 1999. Le Département de Kinésiologie fournira un local chauffé et éclairé, une ligne téléphonique et l'accès aux services administratifs tels que photocopie et télécopie à la fédération.

En contrepartie, la Fédération offrira au Département de Kinésiologie, un rayonnement externe par le biais de ses activités et offrira des services divers aux étudiants. Ces opérations ne sont pas comptabilisées.

10. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de la Fédération est constitué des actifs nets. Les objectifs de la Fédération en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. La Fédération gère la structure de son capital en établissant et en surveillant ses budgets annuels de manière qu'il soit maintenu à un niveau satisfaisant.

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 7 avril 2020, la Fédération est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture de ses bureaux jusqu'au 4 mai 2020 en vertu d'un décret provincial.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant au moment où la durée et l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de la Fédération en date de ces états financiers.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

La Fédération, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. Les principaux risques sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fédération à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fédération est principalement lié aux clients.

La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La Fédération n'exige généralement pas de caution.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la Fédération l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fédération est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Fédération à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variables assujettissent la Fédération à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fédération est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

13. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2019 \$	2018 \$
Débiteurs	(4 736)	5 200
Frais payés d'avance	6 997	(795)
Créditeurs	2 226	4 306
Produits perçus d'avance	<u>18 246</u>	<u>5 891</u>
	<u>22 733</u>	<u>14 602</u>